

CH_VB 2008-1038 2579 vom 29. April 2008

Bundesverwaltung, 2008-04-29, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2008-1038_2579_

FR: CH_VB 2008-1038 2579 du 29 avril 2008

IT: CH_VB 2008-1038 2579 del 29 aprile 2008

Volltext

2008-1038 2579 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11881 / 101060 Manufacture Favre et Perret SA, 2322 Le Crêt-du-Loche usinage (fraisage, tournage, gravage) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 58 H, 12 F

05.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis) – 08-11904 / 101591 Cortech SA, 2952 Cornol usinage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 17 H

15.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis) Permis de travail du dimanche (art. 19 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11639 / 100606 Heraeus Materials SA - Cossonay-Gare départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H, 2 F 19.02.2008–18.02.2009

(Modification) – 08-11902 / 108473 Reuters SA, 1245 Collonge-Bellerive Global Operations (gestion informatique) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 11 H, 1 F 01.05.2008–31.05.2011 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (télé- phone 031 322 29 48).

2580 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11764 / 101162 Patric métal SA, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane plieuses CNC, poinçonneuses CNC, découpage laser, soudure et atelier de peinture. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 50 H 06.03.2008–31.03.2011 (Renouvellement/modification) Permis de

travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11759 / 101923 Tornos SA, 2740 Moutier usinage: 12 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique / fabrication îlot A centre AXA horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 12 H 27.02.2008–28.02.2011 (Modification) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 Loi sur le travail (LTr)) – 08-11790 / 100578 Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins production pharmaceutique, conditionnement, flux matière, logistique, service maintenance et services supports horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 91 H, 89 F 01.01.2006–31.12.2008 (Modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

2581 Voies de droit Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à

compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48). 29 avril 2008 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 17 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 29.04.2008 Date Data Seite 2579-2581 Page Pagina Ref. No 10 141 691 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.